


**DÉPARTEMENT DES YVELINES, COMMUNE DE Longvilliers**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
 1<sup>ère</sup> révision allégée  
**DOCUMENT GRAPHIQUE**  
**plan de zonage du bourg et des hameaux**

PLU prescrit le 15 novembre 2010  
 PLU créé le 5 juin 2015  
 PLU approuvé le 3 juin 2016  
 1<sup>ère</sup> révision allégée du PLU prescrite le 2 juillet 2021

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 30X 2021 arrêtant la 1<sup>ère</sup> révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Longvilliers  
 Le maire, Maurice Chanclud

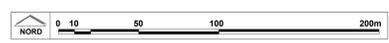
Date : 13 juillet 2021  
 Phase : Étude  
 N° de pièce : 1 / 1 500

Echelle : **4.4**

Gillon & associés SAS  
 Urbanisme et paysage  
 454, rue Saint-Baschallé, 78100 Chantres  
 01 30 41 33 96 / courriel : maire.longvilliers@wanadoo.fr

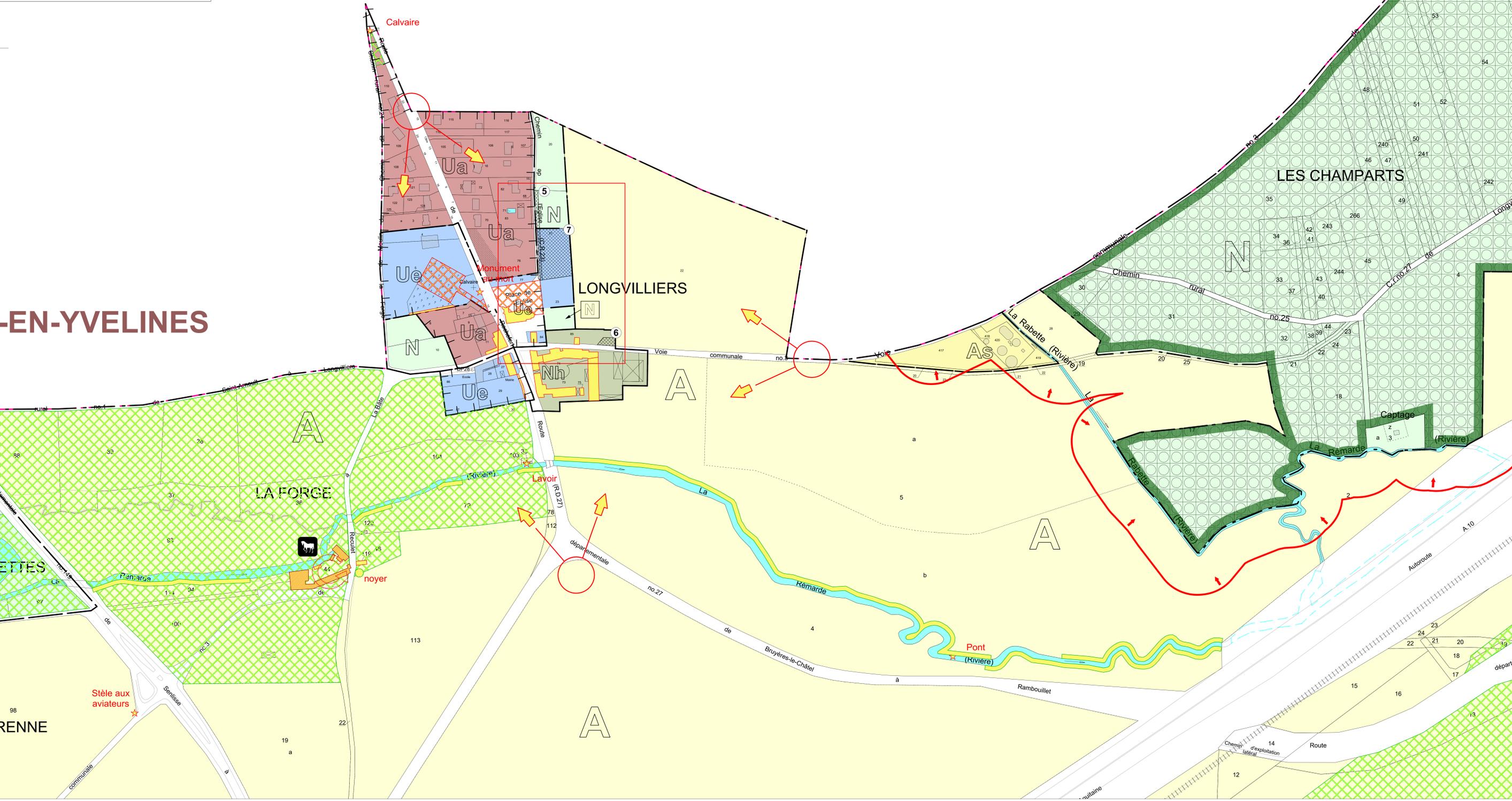
**LÉGENDE DU ZONAGE**

	Limite de zone		Espace boisé classé		Bâti et mur
	Zone de bâti ancien		Emplacement réservé		Ensemble bâti d'intérêt architectural
	Zone de bâti relativement récent		Terrains cultivés à protéger (article L.123-1-5 alinéas 18 et 21)		Ensemble paysager
	Zone à dominante d'équipements collectifs		Continuité de cheminement piétonnier à respecter		Arbre, haie et ripisylve
	Zone d'évolution du bâti existant		Changement de destination possible (article L.123-1-5 alinéa 14)		Secteur de point de vue
	Zone d'urbanisation future à dominante d'habitat		Bâti d'intérêt patrimonial (extensions possibles, article L.123-1-5 alinéa 15)		Secteur soumis à orientation d'aménagement
	Zone d'activité agricole		Règle d'implantation particulière : recul minimum des constructions		Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 3 juin 2016
	Secteur dédié aux stations d'épuration et captages		Massif boisé de plus de 100 ha		
	Zone naturelle		Bande de protection des lisières des massifs boisés de plus de 100 ha		
	Secteur où seule l'évolution du bâti existant est autorisée		Sites urbains constitués		
	Secteur dédié aux communications électroniques				



**Liste des emplacements réservés**

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Élargissement de voirie	30 m <sup>2</sup>	Commune
2.	Élargissement de voirie	150 m <sup>2</sup>	Commune
3.	Création d'un espace vert	400 m <sup>2</sup>	Commune
4.	Aménagement de sécurité	25 m <sup>2</sup>	Commune
5.	Aménagement de voirie	500 m <sup>2</sup>	Commune
6.	Aménagement de l'entrée est du bourg	165 m <sup>2</sup>	Commune
7.	Aménagement d'un équipement public	2 200 m <sup>2</sup>	Commune



**-EN-YVELINES**

**RENNE**